

Ligne nouvelle Montpellier Perpignan

COTECH 19

2 février 2021

SOMMAIRE

- Point d'actualité sur les études préalables à l'enquête publique de la première phase du projet
- Protocole d'intention de financement
- Questions diverses

Point d'actualité sur les études préalables à l'enquête publique de la première phase du projet

Les études

ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES

- + Études Trafics Voyageurs
- + Études Trafics Fret
- + Actualisation des coûts du projet
- + Études Socio-Economiques
- + Études Exploitation

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

- + Inventaires Faune Flore Habitat
- + Etudes de vulnérabilité au changement climatique
- + Études Air / Eau / Bruit
- + Reprise du dossier d'enquête
- + Etudes Risques Seveso et Eolien

ÉTUDES FONCIERES, AGRICOLES ET MECDU

- + Études Agricoles et Viticoles
- + Evaluation Sommaire et Globale

➔ ÉCHÉANCES

- + Saisine de l'Ae-CGEDD et du SGPI à stabiliser
- + Lancement de l'Enquête Publique le plus tôt possible à l'automne 2021

Les acquisitions foncières

Cfi 1, 2 et 3 → 28,8M€

Au 31/12/2020 → 110 propriétés acquises pour 28,45M€

Prévisions 2021/22 → 37 propriétés pour 17,4M€

36 sur l'Hérault dont 16 en phase 1 (22 bâtis / 11 en phase 1)

CFi n°4 → 5M€ En attente de signatures

Besoins supplémentaires → 12,4M€ dont 7,4M€ en 2021

Les conventions de financement

	CFI études n°5	CFi Foncier n°4
CD34	<i>Avril 2021</i>	Ne participe pas au financement (courrier 22/12/20)
CD11		Sous condition de réciprocité (courrier 14/12/20 cosigné Gd Narbonne, Carcassonne Agglo)
CD66	<i>23 décembre 2020</i>	<i>23 décembre 2020</i>
Montpellier Métropole	<i>17 décembre 2020</i>	
Sète Agglo		
Hérault Méditerranée		
Béziers Agglo	Délibération non conclusive (conseil communautaire 9/12/20)	Délibération non conclusive (conseil communautaire 9/12/20)
Grand Narbonne		Sous condition de réciprocité (courrier 14/12/20 cosigné CD11, Carcassonne Agglo)
Carcassonne Agglo	Sous condition de réciprocité (délibération du 18/12/20)	Sous condition de réciprocité (courrier 14/12/20 cosigné CD11, Gd Narbonne et délibération du 18/12/20)
Perpignan Méditerranée	Sous condition de réciprocité et lancement DUP phase 2 (email 10/12/20)	

Protocole d'intention de financement

Plan du projet de protocole

- Préambule
- Objet et consistance des opérations
- Estimation du coût et calendrier de l'opération
- Maîtrise d'ouvrage des études à l'issue de l'enquête d'utilité publique puis des travaux
- Scénarios de financement à l'étude et leurs grandes lignes
- Clause concernant une participation éventuelle de SNCF Réseau
- Clause concernant les subventions européennes
- Clause d'engagement pour la 2ème phase du projet LNMP
- Gouvernance du projet et principales échéances ultérieures pour affermir les options et aller vers un protocole de financement
- Dispositions complémentaires d'intention d'engagement
- Entrée en vigueur du Protocole

Trois points proposés à la discussion du COTECH

- La maîtrise d'ouvrage
- L'engagement pour la deuxième phase
- Les scénarios de financement

La convention de financement qui sera établie à l'issue de la déclaration d'utilité publique arrêtera les dispositions finales sur les différents sujets.

Dans le cadre du protocole, il s'agit de décrire les options actuellement sur la table pour l'information du public.

La maîtrise d'ouvrage

- Ce qui est écrit dans le projet:

Les parties prennent acte que SNCF Réseau est le maître d'ouvrage historique des opérations, des études aux travaux de lignes nouvelles, notamment dans un contexte d'interfaces avec le réseau exploité.

Elles s'engagent à ce que la LNMP fasse l'objet d'une gouvernance forte, qui donne leur place légitime aux cofinanceurs et mette à leur disposition des leviers suffisants pour garantir la transparence et la performance des acteurs du projet.

L'engagement pour la deuxième phase

- Ce qui est écrit:

L'ensemble des parties s'engagent à poursuivre les discussions sur la consistance et le financement de la seconde phase du projet, entre Béziers et Perpignan, afin de pouvoir disposer d'un protocole d'intention de financement signé par l'ensemble de ses parties pour la mise à l'enquête publique de cette seconde phase.

Étant donné l'intérêt de l'ensemble des parties à la réalisation du projet LNMP dans son ensemble, qu'elles soient concernées par la première ou la seconde phase du projet, il est convenu que l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités, participent au financement de la première phase et, ayant participé au financement de la première phase du projet, contribueront également au financement de la deuxième phase, sans préjuger de la participation d'éventuelles autres entités.

Les scénarios de financement (1/7)

- COTECH de mai 2020 - Jurisprudences Poitiers-Limoges / GPSO

Afin d'assurer la bonne information du public, le dossier soumis à l'enquête d'utilité publique doit contenir des informations précises relatives au mode de financement et à la répartition envisagée pour le projet à la date de l'enquête publique

Les scénarios de financement (2/7)

- Principaux jalons pour l'opération:
 - Saisine AE/SGPI: mai 2021
 - Enquête publique 1^{ère} phase: le plus tôt possible à l'automne 2021
- Conséquences pour le protocole d'intention de financement :
 - Projet: avril 2021
 - Protocole signé: septembre 2021
- Échéance pour créer une société de financement/projet par ordonnance: avril 2022 (date butoir)

Les scénarios de financement (3/7)

- Rappel COTECH 15/12: Travail à mener afin de créer un établissement public local:
 - Définir le plan de financement associé, des modalités d'emprunt, de remboursement, associé à l'identification et la mise en place effective de taxes affectées, dont les rendements et la stabilité juridique sont assurés.
 - Définir la gouvernance de l'établissement public local
 - Définir le périmètre des opérations financées par la société de projet
 - Mettre en place les recettes affectées pérennes, condition essentielle à la création de la société.
 - Mettre en place leur affectation à la société créée par loi de finances.

Les scénarios de financement (4/7)

- Rappel du COTECH du 15/12: Poursuite de l'étude en cours dans le cadre de GPSO
 - Mise à jour du mix de ressources fiscales post-COVID : Décembre 2020.
 - Analyse de la taxation (taxe sur les bureaux, taxe spéciale d'équipement) et application de taux différentiels sous l'angle du gain en temps de parcours et des bénéfices économiques retirés de l'infrastructure –Décembre 2020/mars 2021.
 - Analyse de la robustesse juridique du dispositif, au regard du principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant l'impôt.

Les scénarios de financement (5/7)

- Le calendrier ne permet pas de décrire l'option de société de financement/projet dans le protocole d'intention de financement.
- ➡ Le protocole devra décrire la solution de financement budgétaire.

Les scénarios de financement (6/7)

- Ce qui est écrit:

Deux bases de financement sont possibles, permettant plusieurs scénarios de financement .../...

Ces participations budgétaires pourraient être réduites voire rendues nulles si une société de financement aux rendements suffisants était mise en place .../...

Les parties décident en conséquence de poursuivre ensemble le travail de définition d'un ou plusieurs scénarios de financement incluant la création d'un établissement public local et de ressources fiscales dédiées.

Les scénarios de financement (7/7)

- Ce qui est écrit (suite):

Compte tenu de ces contraintes, le périmètre d'intervention de cet établissement sera dédié à la phase 1 du projet. Toutefois, l'Etat étudiera avec l'appui de la Région, le cas échéant, la possibilité que son périmètre d'intervention puisse évoluer à l'avenir pour englober le périmètre de la phase 2.

- Les dispositions financières effectives seront arrêtées dans la convention de financement qui sera négociée après la DUP, avant l'engagement des travaux au vu des travaux concernant la société de financement/projet.

Répartition des financements (1/3)

- La première phase de l'opération est estimée à 1 855 M€ aux conditions économiques de juillet 2014.
- En première approche, elle serait estimée à 2040 M€ en euros 2020.
- Le financement budgétaire est à répartir entre l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional et les autres collectivités partenaires du projet.

Répartition des financements (2/3)

Questions pour établir des scénarios

- Regrouper les financeurs locaux par catégories:
 - ✓ Conseil Régional
 - ✓ Conseils Départementaux & Métropole
 - ✓ EPCI

- Des clés pour la première phase ou pour les deux phases?

Répartition des financements (3/3)

Questions pour établir des scénarios

- Modulation ou pas de la participation budgétaire des collectivités appartenant à une même catégorie ?
- Différents paramètres sont possibles:
 - ✓ Poids de population
 - ✓ Capacités financières
 - ✓ Retombées fiscales du projet
 - ✓ Bénéfices du projet mesuré par les gains en temps de parcours
 - ✓ Autres???

Questions diverses

Merci de votre attention